

Paris, le 13 octobre 2017

Cher(e) Collègue,

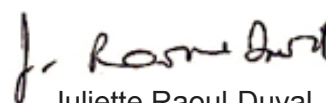
Veillez trouver l'appel de cotisation ainsi que le bordereau à retourner impérativement avec votre cotisation pour **renouveler votre adhésion à l'ICOM en 2018**.

Ce document fait office de devis.

Les montants des cotisations à l'ICOM se composent d'une première part fixée annuellement par notre organisation internationale et reversée au Secrétariat général, ainsi que d'une seconde part conservée par le Comité français pour assurer ses missions et son fonctionnement. Les montants des cotisations 2018 restent les mêmes qu'en 2017.

Vous trouverez ci-dessous le montant de la cotisation, pour chaque catégorie d'adhésion institutionnelle, ainsi que **les nouvelles modalités de règlement pour 2018. Nous vous remercions de bien vouloir faire part de ces dernières au service effectuant les transactions financières.**

En vous demandant de bien vouloir régler votre cotisation **avant la fin du premier trimestre 2018**, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Juliette Raoul-Duval
Présidente

Montant des cotisations en 2018

Catégorie de membre	Cotisation	Nb de cartes
Actif I (budget* <30 000 €)	322 €	3 cartes
Actif II (budget* entre 30 000 € et 100 000 €)	397 €	4 cartes
Actif III (budget* entre 100 000 € et 1 000 000 €)	571 €	5 cartes
Actif IV (budget* entre 1 000 000 € et 5 000 000 €)	681 €	6 cartes
Actif V (budget* entre 5 000 000 € et 10 000 000 €)	775 €	7 cartes
Actif VI (budget* > 10 000 000 €)	1040 €	8 cartes
De soutien	2400 €	8 cartes

Le rapport moral 2016 du Comité national français de l'ICOM est accessible en ligne sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr>

Modalités de règlement

Règlement par chèque :

Chèque à établir à l'ordre du comité français de l'ICOM, à retourner avec le bordereau d'appel de cotisation.

Règlement sur facture par virement ou mandat administratif :

- Merci d'envoyer un bon de commande ou une lettre d'engagement accompagnant le bordereau d'appel de cotisations afin d'établir une facture.
- L'intitulé de l'opération bancaire doit impérativement comporter le numéro de la facture, ainsi que le nom de l'institution. A défaut de ces informations, le délai de traitement est susceptible d'être fortement allongé.

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR 53 20041 00001 0048315X020 09

BIC : PSSTFRPPPAR

N° SIRET : 383 586 120 00032

Code APE : 9499Z

Association loi 1901 non assujettie à la TVA (art. 261 du CGI)

Remplir et joindre impérativement ce coupon à tout règlement

Nom de l'institution :

Numéro ICOM :

Représentant ICOM de l'institution :

Nom :

Prénom :

Titre / Fonction :

Tel :

Email :@.....

Gestionnaire de l'adhésion ICOM de l'institution (si différent) :

Nom :

Prénom :

Titre / Fonction :

Tel :

Email :@.....

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
déclare que l'institution remplit les conditions à l'ICOM pour 2017.

Signature :

Nouvelle carte ICOM

Attention : les anciennes cartes en circulation conserveront également leur validité

ICOM international council of museums
conseil international des musées
consejo internacional de museos

MEMBERSHIP CARD / CARTE DE MEMBRE / TARJETA DE MIEMBRO

Maison de l'UNESCO • 1, rue Miollis • 75732 Paris Cedex 08 • France
Tél : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62 - Email : secretariat@icom-museum.org

category / catégorie / categoría n° country / pays / país

